

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article464>

CIRAD, bilan social 2004 : La Guadeloupe, voiture balai !

- Actualit © -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 28 juin 2005

Mis   jour le : samedi 26 juillet 2008

UGTG.org

Après analyse des documents du bilan 2004 du CIRAD, la situation du personnel sous convention DOM est alarmante :

- Une diminution importante et continue du pouvoir d'achat depuis janvier 2002.
- Pas de revalorisation de la valeur du point qui pénalise d'autant plus les bas salaires (totalité du personnel convention DOM).
- Moins d'avancements par rapport aux agents de la convention métropole.
- Une diminution de moitié de la prime de rendement alors qu'elle reste constante pour les agents de la convention métropole, et l'on veut encore nous faire croire que la revalorisation des salaires des Domiens (10,31%) est responsable du blocage du point depuis 2000.
- Une prime de rendement au rabais pour les Domiens (elle représente 34,29% du salaire moyen mensuel pour les DOM et 36,35% pour la métropole). 27,4% du salaire moyen des collaborateurs !!!
- Pas de volonté manifeste du CIRAD pour l'évolution des agents des DOM en catégorie cadre.

Alors que :

- Le CIRAD a recours aux VCAT pour l'exécution de travaux faisant partie de programmes de recherche. Nous accusons la direction du CIRAD de mettre ainsi à l'écart des agents de maîtrise capables d'assumer ces fonctions.

L'HISTOIRE NOUS DONNE RAISON :

- Ces mêmes VCAT deviennent par la suite des allocataires de recherche (sur des fonds de la Région Guadeloupe), puis des chercheurs au détriment de la progression des agents locaux.
- Pas de plan de formation 2004 pour la Guadeloupe et des entretiens annuels 2005 qui se résument à des entretiens de formation d'une 1/2 heure par agent tout au plus. Comment ces agents pourront-ils prétendre à une évolution de carrière ?
- Très peu de PDP pour les agents de la convention DOM (sauf quelques collaborateurs) ce qui montre l'absence de projet commun et de communication entre le CIRAD, l'agent et le responsable hiérarchique.
- Une diminution importante et continue du nombre de collaborateurs, dont les fonctions sont assurées de plus en plus par les agents de maîtrise. Comment ces derniers pourront-ils prétendre à une évolution de carrière ?

Et pour affirmer sa volonté d'exploiter les salariés des DOM, la Direction du CIRAD transforme la LOOM en PRP :

L'article 15 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer n° 2000-1207 du 13 décembre 2000, prévoit un dispositif pour lutter contre le chômage des jeunes en Guadeloupe par la mise en place du congé solidarité, dont l'objectif principal est de favoriser l'embauche des jeunes âgés de 16 à 29 ans par la cessation d'activité de salariés âgés de 55 ans et plus.

Le CIRAD est consommateur des fonds européens, nationaux et régionaux destinés au développement économique et social des DOM. Non satisfait de ne pas « jouer le jeu » pour relancer l'emploi, le S.G se permet de faire du chantage en disant : « tant que le schéma de site ne sera pas bouclé, le dispositif de congé solidarité ne sera pas signé. »

NOUS DISONS NON AU CIRAD, CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE !

NOUS DEMANDONS A LâEuros"ENSEMBLE DES AGENTS SOUS CONVENTION DOM DE MONTRER LEUR MECONTENTEMENT EN DEBRAYANT LE JEUDI 30 JUIN 2005, JOUR DE LA REUNION DES NEGOCIATIONS SALARIALES EN VISIOCONFERENCE.

JOU NOU KÃ0 MÃ0TÃ0 A JOUNOU PÃ0KÃ0 VWÃÆ JOU !

Capesterre B/E, le 29/06/05

Section CIRAD-U.G.T.G